

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2026

Le 22 mars 2026, à 9 H le Conseil municipal de la Ville de CREST, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, en session ordinaire, sous la présidence de Danièle CHAISE-PEREZ, doyenne d'âge et ensuite d'Athénais KOUIDRI, Maire.

Date de convocation : 18 mars 2026

Présents : A. KOUIDRI, P. MENÉ, M. IMER, S. L'ORPHELIN, A. ARMAGNAT, S. PELLETIER, L. BEZAULT, P. ASTRUC, M. LEVASSEUR, D. CHAISE-PEREZ, T. BONTE, H. VERNIER, M. PANIZZA, R. CABEZAS, R. BELLET, L. DA COSTA, M. DUCORD, S. FEYT, M. BOURLIER, S. BONNEFOI, T. CHANTEPERDRIX, M. POCHON, A. VANDERLYNDEN, C. LEMERCIER, R. MARITON, R. AUDOUARD, A. CORNEILLE, JP. POINT, M. IMBERT-MARTIN

Conformément aux dispositions de l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Danièle CHAISE-PEREZ, doyenne d'âge préside et ouvre la séance.

Danièle CHAISE-PEREZ indique que suite aux élections du 15 mars 2026, le conseil municipal doit :

- élire le maire,
 - fixer le nombre d'adjoints
 - élire les adjoints
- et ensuite le maire nouvellement élu fera une lecture de la charte de l'écu local.

Elle donne lecture du procès-verbal de recensement des votes pour le scrutin du 15 mars 2026 (bureau centralisateur) :

Inscrits	: 7 222
Votants	: 4 817
Bulletins nuls	: 25
Bulletins blancs	: 36
Suffrages exprimés	: 4 756
Liste "Avec"	: 2 428
Liste "Crest au cœur"	: 1 743
Liste "Crest autrement"	: 585

Danièle CHAISE-PEREZ fait l'appel des membres du conseil municipal.

Les membres sont maintenant installés dans leur fonction au sein du conseil municipal.

Le quorum est atteint, la feuille de présence circule pour signature.

Le procès-verbal du conseil municipal du 2 février est mis au vote :

VOTANTS 29 - EXPRIMES 26 - POUR 26 (Abstentions R. MARITON, R. AUDOUARD et M. IMBERT-MARTIN)

Danièle CHAISE-PEREZ indique que les conditions et modalités de fonctionnement du conseil municipal figurent au code général des collectivités territoriales. Je vous donne au préalable lecture de ces articles :

Article L 2122-1

Il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil municipal.

Article L 2122-4

Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes :
président d'un conseil régional, président d'un conseil départemental.

Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité ci-dessus cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.

Article L 2122-7

Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Elle demande à Anne ARMAGNAT si elle veut bien assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Il convient de désigner deux assesseurs pour contrôler les opérations de vote.

Elle propose les candidatures des deux benjamins :

- Adrien VANDERLYNDEN..... pour la liste "Avec"
- Raphaël AUDOUARD pour la liste "Crest au cœur"

Elle indique qu'il va être procédé à l'élection du maire. Elle demande si il y a des candidats. Athénaïs KOUIDRI se porte candidate.

Christophe LEMERCIER demande la parole et lit un texte de Stéphanie KARCHER.

"À l'issue du scrutin municipal 2026, les électrices et les électeurs Crestois ont fait un choix. L'équipe « Crest au cœur » dont j'étais tête de liste, a pris acte de ce résultat, certes avec le cœur lourd et serré mais aussi avec respect et lucidité. Chacun sait que la flagellation, la communication caniveau, spectacle ou moralisatrice ne sont pas dans mon ADN.

Le « parler vrai » qui me caractérise m'oblige à vous faire savoir que j'ai décidé de ne pas siéger au sein du conseil municipal (et donc communautaire) pour le mandat 2026-2032 (tout comme Morgane PEYRACHE). C'est un peu un secret de polichinelle puisque nos sympathisants et les agents de la ville ont été évidemment informés de ma démission. Ce choix est personnel. Il me permet de rester fidèle à l'idée que j'ai de l'engagement public : sincère, entier, au service de l'intérêt général, sans compromission sur les valeurs essentielles et républicaines que j'ai reçu en héritage.

Ces 6 années passées au service des Crestois auront été intenses, exigeantes et viscéralement constructives. J'ai souvent peint le mandat d'élu local comme « autant passionnant que violent ». Nous avons œuvré avec opiniâtreté, force et courage entre : crise sanitaire / crise énergétique issue de la guerre à nos portes / instabilité politique devenue chronique jusqu'à asseoir une crise démocratique / crise des finances publiques ayant des conséquences fâcheuses sur notre économie / poids des normes / difficultés sociétales à vivre ensemble / inquiétudes géopolitiques...

Pour autant, au-delà de ce contexte, exogène et endogène, nous avons porté des projets structurants, tout en désendettant la ville de 2 millions d'€ sur le mandat 2020-2026. Nous avons contenu les dépenses de fonctionnement quand de toutes parts les prix explosaient. Nous avons protégé les Crestois en n'augmentant pas les taux de la fiscalité locale (et même intercommunale quant à la TEOM). Nous avons agi avec modération, introduit la sobriété et la soutenabilité dans toutes les actions visant à améliorer concrètement le quotidien de tous les crestois. Personne ne pourra nous enlever CE « faire ».

Pour illustrer ce « faire », cette dernière semaine de maire m'a donné de signer 4 dossiers d'importance capitale, fruit d'un travail d'équipe de longue haleine :

- La signature du PC des 40 logements sociaux gérés par DAH en lieu et place des immeubles de la Maladière à déconstruire,
- La signature d'un marché de travaux pour la création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur en centre-ville (pour des bâtiments municipaux du centre-ville) d'un montant de quasi 675 K€ sans aucun reste à charge pour les finances communales, avec 2 lots attribués respectivement à une entreprise d'Aurel et l'autre de Romans,
- La signature de la promesse de vente au centre hospitalier Drôme Vivarais de la maison bleue, pour accueillir les activités du Centre Médico Psychologique du pôle enfants, en se rappelant que l'année 2025 avait comme priorité nationale la santé mentale.
- La signature pour notifier le marché des brasseurs d'airs à mettre dans nos écoles, parce qu'après la prise en compte du confort thermique, le confort d'été est aussi à intégrer.

Voilà, exercer un mandat local, c'est ça !

Ce bilan, nous le portons pleinement, sans détour et sans regret. L'équipe AVEC qui s'installe aujourd'hui bénéficiera de cette dynamique. Nous leur laissons tous les chantiers au stade d'achèvement comme par exemple la salle de restauration Anne Pierjean ou en cours comme l'OPAH, le devenir du camping, les aménagements d'entrée de ville, la rénovation de l'église St Sauveur... Nous aussi, nous avons bénéficié des acquis des équipes précédentes, avec notamment tout ce que nous devons à la politique impulsée par Hervé Mariton sur 3 décennies ! Au fond, la continuité municipale ...

Plutôt que de dire sans regret, j'ai envie de rajouter presque sans aucun regret.

Car il y en a bien un. Celui d'avoir vu s'installer, au fil du temps une politisation croissante de la vie locale, à Crest comme ailleurs. Cette politisation importée des grandes villes dans une commune comme la nôtre conduit parfois à une hétérogénéité des positions et d'intentions, au détriment de ce qui devrait faire concorder. Nos murs portent les stigmates des grondes qui s'additionnent (légitimes ou non) véhiculées par les mouvements militants ou politiques : soulèvements de la terre, extinction rébellion, France insoumise, anarchistes. Les effets sont dommageables, être d'un camp ou d'un autre empêche la nuance et installe le déséquilibre. Le résultat très clair de dimanche dernier peut aussi être lu ainsi : quasi 1 personne sur 2 n'a pas voté pour une liste marquée politiquement et plus d'un tiers des inscrits ne s'est pas déplacé. L'objectif d'avec était de sortir des clivages, objectif répété à l'envi, objectif qui comporte alors un risque, celui d'installer un autre clivage...

Je reste convaincue que l'action municipale doit être un espace de conciliation, de dialogue et de tolérance et non un entre-soi. Un espace où les différences s'écoutent et s'expriment dans le respect des règles de droit, plutôt qu'elles ne s'opposent.

J'ai toujours défendu une vision universaliste de notre société, où chaque citoyen est considéré dans ce qui le rassemble aux autres, plutôt que dans ce qui le distingue. Cette conviction m'a guidée tout au long de mon mandat et continuera de m'animer.

Je tiens à remercier à nouveau chaleureusement les habitants pour leur confiance et leur exigence. Les élus ne sont rien sans les habitants !

Je tiens aussi à remercier l'ensemble des agents municipaux, à qui je renouvelle le « merci et au revoir » adressé vendredi dernier. Les élus ne sont rien sans agents ! Merci Olivier de prendre soin de chacun d'eux.

Merci aux élus passés qui ont eu ce privilège de beaucoup travailler pour que notre ville reste celle qu'on aime. Merci aussi aux colistiers de l'équipe "Crest au cœur" peiné mais enrichi de rencontres humaines qui nous rendent viscéralement meilleurs. Un maire ou tête de liste, n'est rien sans équipe !

Je formule des vœux de réussite à la nouvelle équipe municipale. Servir sa commune est un honneur, mais aussi une responsabilité immense, elle s'exerce envers toute une population, toute confondue !

Mon dernier mot s'adresse à Christophe, Raphaël, Rose, Jean-Pierre et Magali : courage à vous 5. Derrière vous, il y a toutes ces énergies prêtes à s'engager avec authenticité et cœur tout comme un nombre conséquent d'habitants qui vous aiment.

Pour ma part, j'ai consacré toute ma tête, tout mon cœur, toute mon énergie à servir Crest et ses habitants. La relation, moins cloisonnée et plus horizontale, construite avec les agents de la ville, en confiance et en proximité, pourrait les placer dans « un conflit de loyauté » entre l'ancien maire que je suis et le nouveau maire qui s'installe avec une nouvelle gouvernance. Les élus passent, les agents demeurent... ce conflit de loyauté éventuel n'est pas souhaitable pour leur épanouissement professionnel. Un des motifs de ma démission.

A toutes et tous, bonne route ! Prenez soin de notre ville, de ses habitants et de toutes les forces qui la composent... et s'il vous reste un peu de temps, prenez soin de vous et des vôtres, ce que je n'ai jamais réussi à faire, mon plus grand échec ! Merci et au revoir."

Danièle CHAISE-PEREZ remercie Christophe LEMERCIER et redemande si il y a des candidats pour le poste de maire.

Athénaïs KOUIDRI se porte à nouveau candidate.

Danièle CHAISE-PEREZ appelle les élus pour qu'ils votent et signent la feuille d'émargement. Après le avoir procédé au dépouillement, Athénaïs KOUIDRI est élue maire.

VOTANTS 29 - EXPRIMES 23 - POUR 23 (6 NULS)

Madame le maire souhaite dire quelques mots avant de passer à la suite de l'ordre du jour. D'abord, je veux commencer par dire merci à toutes les personnes qui nous ont fait confiance. Merci pour tout cet espoir partagé depuis ces dernières semaines par tellement d'entre vous à Crest et aussi bien au-delà.

Merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à l'aventure "Avec", les donateurs, les sympathisants, les bénévoles, les 80 membres du collectif qui n'ont pas compté leurs heures pour permettre à notre liste de gauche et citoyenne de faire 51 % au premier tour. À toute l'équipe qui m'entoure et qui a toute ma confiance, merci aussi.

Je l'ai dit à de nombreuses reprises et je vais le répéter une nouvelle fois.

Profitez-en parce que c'est peut-être la dernière ! Mais notre équipe est unie et diverse sur le fond. Elle a su faire de nos différences une richesse et elle est unanime sur la forme. Ouverture, humilité, ne pas faire de leçon de morale et dialoguer avec tout le monde. Je le redis aussi pour les 49 % de cretoises et de cretois qui ne nous ont pas choisi au premier tour et pour celles et ceux qui les représentent ici.

Nous sommes ici au service de tout le monde et nous souhaitons que chacun trouve sa place pour apporter sa pierre à la fois au sein du conseil municipal et dans la ville.

Je crois que nous saurons si ce mandat est réussi, si à la fin nous sommes parvenus à ce que les uns et les autres se comprennent mieux et se voit plus tel qu'ils sont plutôt que tel qu'ils croient qu'ils sont.

J'en profite pour saluer l'ensemble des élus sortants et pour les remercier pour le travail et leur implication de ces dernières années. Aujourd'hui, alors que je deviens maire de Crest, je veux avoir un mot pour mes trois derniers prédécesseurs.

D'abord pour Jean-Pierre TABARDEL dont on a un peu entendu parler pendant cette campagne et j'en profite pour rappeler qu'il avait lui-même hérité d'une lourde dette dont il n'était pas seul responsable et je pense à lui ce matin comme beaucoup de fois ces derniers jours.

Ensuite pour Hervé MARITON, car j'ai eu l'occasion de le dire mais je veux que ce soit dit ici dans cette salle. Donner 30 ans de sa vie à une ville ce n'est pas rien. Ce sont des sacrifices et de l'abnégation. Et au-delà des désaccords qu'on a pu avoir sur le fond comme pour la forme, je le mesure pleinement et j'ai beaucoup de respect pour ça.

Et enfin pour Stéphanie KARCHER à qui j'aurais 1 000 choses à dire mais je me contenterai de deux ou trois ce matin.

J'espère qu'elle sait que le résultat de cette élection ne dit rien de la qualité du travail qu'elle a effectué ces deux et ces six dernières années.

Je l'ai toujours vu faire de son mieux pour exercer son mandat avec beaucoup de droiture et de sincérité, avec la grande liberté qui la caractérise.

Elle a toujours été elle-même. Elle a fait beaucoup pour Crest et je crois qu'aujourd'hui il faut lui dire merci.

Merci. Pour toujours, elle est la première femme maire de Crest.

Aujourd'hui, je prends la suite et je ne suis pas la seule d'ailleurs car si mes calculs sont juste après ce soir, je pense que pour la première fois, il y aura autant de femmes que d'hommes maires sur la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans.

Je crois à la propagande par l'exemple et j'espère que cela amènera davantage de femmes à s'engager.

À présent, beaucoup de travail nous attend. Nous avons un programme à mettre en œuvre. Nous allons prendre le temps d'arriver et de construire avec les services. J'en profite pour les saluer toutes et tous et nous prendrons le temps de construire des bases solides pour travailler efficacement.

On en a aussi beaucoup parlé pendant cette campagne, nous allons mettre en place et concevoir petit à petit les commissions et les outils qui permettront d'associer les habitantes et les habitants et l'ensemble des forces vives de Crest, toujours avec ce principe du moins mais mieux. Soyez patients.

Pour le faire bien, il faut le faire en prenant le temps. Toute l'équipe est prête et a hâte de se mettre au travail pour Crest et pour l'ensemble des cretoises et des cretois. Vous pourrez compter sur chacune et chacun d'entre elles et eux, je le sais, comme nous comptons déjà beaucoup les uns sur les autres. Alors maintenant au travail et vive la République.

Madame le maire reprend l'ordre du jour.

II - Détermination du nombre des adjoints

Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

La commune peut disposer de 8 adjoints au maximum.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer le nombre d'adjoints au Maire à 8.

La délibération est mise au vote :

"Aux termes de l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Lors des élections municipales du 15 mars 2026, 29 conseillers municipaux ont été élus.

Le Conseil municipal doit donc déterminer le nombre d'adjoints au Maire pour la commune, qui ne peut excéder le nombre de huit pour la Ville de Crest.

Le Conseil municipal,

Vu l'article L 2122-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de fixer le nombre d'Adjoints au Maire pour la commune sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que le conseil municipal compte 29 membres,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE *la création de 8 postes d'adjoints au Maire.*

*Fait et délibéré par les Conseillers municipaux soussignés.
Ont signé au registre les membres présents."*

VOTANTS : 29 - EXPRIMES 29 - POUR 29 - Adoptée à l'unanimité

III - Élection des adjoints au maire

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Pour le dépôt des listes d'adjoints au maire les listes doivent être complètes (comporter autant de noms que d'adjoints) pour être enregistrée avant le scrutin.

Il est proposé de voter avec le même bureau que pour l'élection au maire.

Madame le maire propose la liste suivante :

Patrick MENÉ, Mathilde IMER, Samuel L'ORPHELIN, Anne ARMAGNAT, Simon PELLETIER, Laura BEZAULT, Philippe ASTRUC, Maïa LEVASSEUR

Madame le maire appelle les élus pour qu'ils votent et signent la feuille d'émargement. Après le dépouillement, la liste de Patrick MENÉ obtient la majorité absolue. Sont proclamés adjoints et immédiatement installés :

Patrick MENÉ, Mathilde IMER, Samuel L'ORPHELIN, Anne ARMAGNAT, Simon PELLETIER, Laura BEZAULT, Philippe ASTRUC, Maïa LEVASSEUR

VOTANTS 29 - EXPRIMES 23 - POUR 23 (6 NULS)

Madame le maire précise que l'intitulé précis des délégations sera annoncé lors du prochain conseil municipal. Un calendrier des conseillers municipaux sera établi pour permettre à tous de s'organiser, le prochain aura lieu en avril, date à fixer la semaine prochaine.

IV - Lecture de la charte de l' élu local

Madame le Maire indique que son groupe a travaillé sur une version plus détaillée de la charte de l' élu local, elle y reviendra plus tard. Elle procède à la lecture de celle-ci.

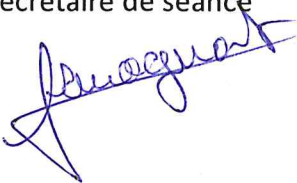
Un exemplaire de la Charte a été distribué à chaque élu ainsi qu'une copie des articles L2123-1 à L2123- 35 du Code général des collectivités territoriales.

L'ordre du jour est épuisé.

Madame le maire invite les élus à rester pour la photo des membres du conseil municipal. Elle reprecise que la date du conseil municipal sera annoncée la semaine prochaine.

La séance est levée à 10 H 25.

Anne ARMAGNAT
Secrétaire de séance



Athénaïs KOUIDRI
Maire de Crest

